



Communiqué de presse, le 27 août 2026 à Aubonne

Communication de modification des tarifs en 2027

La SEFA réduit les coûts de l'électricité en 2027 avec une tarification plus simple, cohérente et transparente

Une baisse moyenne d'environ 10 % des coûts de l'électricité, une grille tarifaire simplifiée et des heures creuses adaptées à la réalité de la production solaire.

La Société Électrique des Forces de l'Aubonne annonce une baisse générale des coûts moyens de l'électricité en 2027, avec une diminution d'environ -10 % pour le tarif de base le plus couramment appliqué. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de détente des prix de l'énergie, de baisse de certaines taxes nationales et d'adaptation de la grille tarifaire aux nouveaux usages électriques.

Les principales évolutions 2027

La composante énergie diminue de 13,6 %, les coûts du réseau de 4,8 % et les taxes de 2,4 %. Seuls les coûts liés au comptage progressent, de 11,1 %, en lien avec le déploiement des compteurs intelligents. Globalement, cette évolution représente une baisse moyenne d'environ 10 % pour le tarif de base, le plus couramment appliqué. Pour la composante « abonnement », seul celui du tarif double évolue avec une diminution de 83 %.

Concrètement, **un client résidentiel au tarif simple consommant 1'600 kWh/an** observera une baisse d'environ 44 CHF sur sa facture annuelle, grâce notamment à la diminution de l'énergie (-11 %) et du réseau (-9 %), malgré une hausse du comptage – mesure directe (+12,7 %).

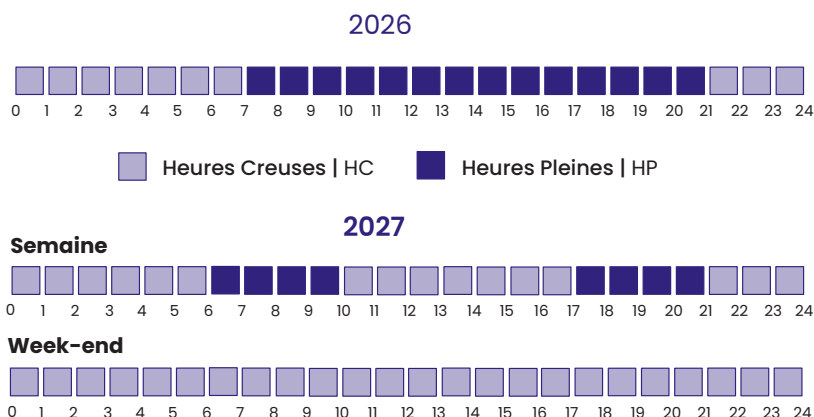
Pour **un client professionnel consommant environ 50'000 kWh/an**, avec 30 % en heures pleines, 70 % en heures creuses, une DUP (Durée d'Utilisation de la Puissance) moyenne de 3'000 heures et une puissance annuelle utilisée de 200 kW, la facture annuelle devrait diminuer d'environ 955 CHF (soit une diminution de 6 %), avec une baisse de l'énergie (-2 %) et de l'acheminement (-34 %), malgré une hausse de la composante puissance de (+64 %) et du comptage – mesure avec transformateur (+13,5 %). Cette évolution s'explique notamment par une baisse des coûts liés à l'exploitation du réseau, ainsi que par une volonté d'encourager une utilisation plus stable et équilibrée de celui-ci.

Une grille tarifaire simplifiée : de 9 à 4 tarifs

La SEFA simplifie significativement sa grille tarifaire en ramenant le nombre de tarifs de 9 à 4. Cette évolution vise à offrir davantage de cohérence, de transparence et de lisibilité aux clients. En supprimant certaines distinctions historiques devenues peu pertinentes, la nouvelle structure tarifaire facilite la compréhension des offres tout en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation et de production de l'électricité.

De nouvelles heures creuses pour accompagner la production solaire

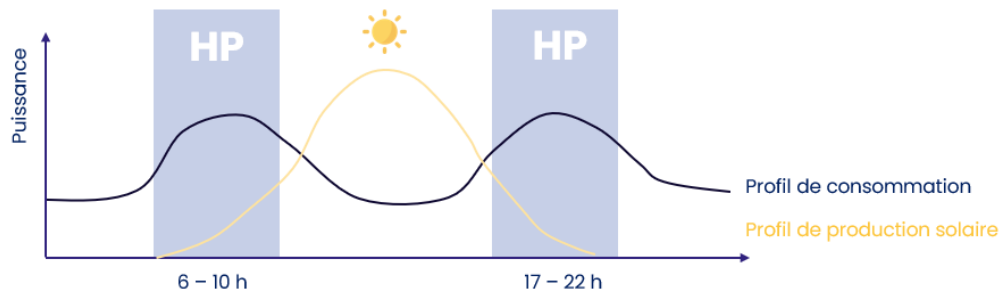
Les heures creuses seront notamment positionnées entre 10 h et 17 h, 21h à 06h, ainsi que tout le week-end, afin de mieux correspondre aux périodes de forte production photovoltaïque. Cette adaptation encourage la consommation lorsque l'électricité renouvelable est la plus disponible et contribue à une utilisation plus efficace du réseau.



Une adaptation des tarifs de mesure liée au déploiement des compteurs intelligents

Le déploiement des compteurs intelligents se poursuivra en 2027 sur l'ensemble du réseau SEFA. Cette évolution technologique s'accompagne d'une hausse moyenne des coûts liés au comptage de 11,1 %, liée aux investissements réalisés pour l'installation des nouveaux compteurs, la modernisation des systèmes informatiques et le développement des infrastructures nécessaires à la collecte et au traitement des données. Ces investissements se répercutent temporairement sur les tarifs de mesure. À plus long terme, ils permettront d'améliorer la qualité des services, d'offrir un meilleur suivi des consommations et de répondre aux nouvelles exigences du système énergétique suisse.

Reprise de l'énergie solaire en 2027



Pour les installations de moins de 30 kWc, la SEFA appliquera un prix fixe différencié selon les saisons : 11,1 cts/kWh en hiver (Q1 et Q4) et 7,5 cts/kWh en été (Q2 et Q3), pour s'approcher des réalités du marché. La garantie d'origine est reprise à 2 cts/kWh en hiver et 1 ct/kWh en été, s'additionnant au tarif de reprise. Pour les installations de plus de 30 kWc, la rétribution suit le prix du marché au moment de l'injection, conformément au cadre légal applicable.

Une tarification tournée vers l'avenir

Avec cette nouvelle grille tarifaire, la SEFA poursuit son engagement en faveur d'un approvisionnement électrique fiable, durable et économiquement responsable. Cette évolution permettra d'intégrer davantage d'énergies renouvelables locales, d'optimiser au mieux l'utilisation du réseau électrique, d'offrir des tarifs plus simples, équitables et transparents tout en préparant le réseau aux usages énergétiques de demain.

Contact Presse
Richard Loué
Resp. Vente &
Relations clients
r.loue@sefa.ch
021 821 54 11



Chemin Lucien Chevallaz – CH-1170 Aubonne
+41 21 821 54 00 | info@sefa.ch | www.sefa.ch